

**Le Dimanche**  
de  
**Roubaix-Tourcoing**  
Hédomadaire  
Illustré  
Dix pages d'actualités  
de sonnes  
et deux feuilletons  
intéressants  
20 cent. à tous nos vendeurs  
et dépositaires.

# Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS.....	Nord et limitrophes.....	3 mois, 22 00;	6 mois, 40 00;	1 an, 76 00
	Aux départements.....	35 00;	65 00;	120 00
	Belgique.....	35 00;	65 00;	120 00
	Union Postale: Tarif A.....	35 00;	65 00;	120 00
	Tarif B.....	50 00;	100 00;	200 00

RÉDACTION..... ANNONCES.....	ROUBAIX.....	63 à 71, Grande-Rue. Tél. 327.52, 327.53, 327.54
	TOURCOING.....	22, rue Carant. Tél. 37
	LILLE.....	3, rue Faidherbe. Tél. 439.51
	PARIS.....	28, Boulevard Poissonnière. Tél. Provence 77.84
	MOUSCRON.....	105, rue de la Station. Tél. 5.44

Médicaments de l'ASTHME  
SPECIALITÉS RENOMMÉES  
Laboratoire pharmaceutique de la PHARM<sup>ie</sup> DU TRICHOUS ROUBAIX  
Docteur VERHAEGHE  
Renseignements tous les jours  
Men s'approcher aisément

## La situation électorale dans le Nord

Si la campagne électorale s'est poursuivie dans le calme, il ne faudrait pas croire cependant à la trêve de la politique, du moins pour les partis d'extrême-gauche.

Socialistes et communistes se sont beaucoup démenés durant ces dernières semaines, et le ton de la polémique s'est haussé dans leurs journaux, de numéro en numéro, pour atteindre une violence qui peut difficilement être dépassée. Les révolutionnaires ressemblent à ces enfants qui crient d'autant plus fort qu'ils ont plus peur.

A Lille, dans le Nord, plusieurs places fortes du marxisme sont sérieusement menacées, et si les électeurs républicains font tout leur devoir demain, il y a de sérieuses chances pour que le front commun des fascistes à la russe abandonne, dès le premier tour, quelques positions avancées.

A Lille, malgré la terreur que M. Saenger fait régner sur une partie du corps électoral, et malgré certaines manœuvres de division, le succès de l'Union républicaine des Intérêts Illusoires s'affirme de jour en jour. Quel soulagement pour la capitale de la Flandre française si le scrutin du 5 mai, ou celui du 12 mai, faisait disparaître la honte du jour révolutionnaire !

A Roubaix, la bataille menée, un peu largement peut-être, mais avec une grande vaillance par les candidats du front républicain et social a produit sur la population une impression très forte et très favorable. L'union des partis d'ordre contre les partis de désordre prouve, d'ailleurs, que la grande cité industrielle en a assez des brimades et des injustices, et que l'œuvre nécessaire de libération pourrait bien commencer demain.

Les socialistes le sentent, d'ailleurs, parfaitement et ils multiplient les manœuvres de bluff, de bourrage de crâne et d'intimidation. Nous allons voir se renouveler autour des urnes, les petits trucs de pression habituels. Que nos amis ouvrent l'œil.

A Tourcoing, le premier tour ne donnera sans doute pas de résultat positif ; il marquera seulement les préférences des électeurs pour les listes en présence.

Puisque la Concentration républicaine n'a pu englober tous les républicains tourquennois, sans nous attendre à des regrets maintenant inutiles, nous devons souhaiter que le scrutin du 5 mai indique clairement aux dirigeants des divers groupes antirévolutionnaires où est le devoir pour le ballottage. Il faut que la concentration soit complète le 12 mai.

Ce résultat ne pourra être acquis que si tous les électeurs républicains votent sans défiance aucune, demain. S'abstenir au premier tour serait une grave faute qui pourrait même amener de désagréables surprises.

Dans les campagnes, les républicains sont presque partout en très bonne posture. Donc, d'une façon générale, dans l'arrondissement de Lille, les élections municipales offrent pour l'idée républicaine de sérieuses possibilités de succès. Il dépend des hommes épris de liberté, d'ordre, de justice et de paix sociale, que ces possibilités se transforment, dimanche, en des résultats certains et magnifiques.

Louis DARTOIS

## L'affaire Frogé en appel

Les débats de l'affaire Frogé devant la Cour d'appel de Besançon se sont terminés hier.

Le jugement est remis au 14 mai.

## Le traité d'assistance mutuelle franco-soviétique

Voici le texte du traité d'assistance mutuelle franco-soviétique :

Le Comité central exécutif de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes et le Président de la République française, animés du désir d'affermir la paix en Europe et d'en garantir les bienfaits à leurs pays respectifs, en assurant plus complètement l'exacte application des dispositions du pacte de la Société des Nations visant à maintenir la sécurité territoriale, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique des Etats ;

Décidés à consacrer leurs efforts à la préparation et à la conclusion d'un accord européen ayant cet objet et en attendant à contribuer autant qu'il dépend d'eux, à l'application efficace des dispositions du pacte de la Société des Nations, ont résolu de conclure un traité à cet effet et ont désigné pour leurs plénipotentiaires, savoir :

Le Comité central exécutif de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes, M. Vladimir Potemkine, membre du Comité central exécutif, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes près le Président de la République française ; le Président de la République française, M. Pierre Laval, ministre des Affaires étrangères, lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs reconnus en bonne et due forme, sont convenus des dispositions suivantes :

Article 1<sup>er</sup>. — En cas où la France ou l'U.R.S.S. serait l'objet d'une menace ou

l'objet d'une agression de la part d'un Etat européen dans les conditions prévues à l'article 17, paragraphes 1 et 3 du pacte de la Société des Nations.

Article 4. — Les engagements ci-dessus stipulés étant conformes aux obligations des hautes parties contractantes, en tant que membres de la Société des Nations, rien dans le présent traité ne sera interprété comme restreignant la mission de celle-ci de prendre les mesures propres à sauvegarder efficacement la paix du monde, ou comme restreignant les obligations découlant pour les hautes parties contractantes du pacte de la Société des Nations.

Article 5. — Le présent traité, dont les textes français et russe feront également foi, sera ratifié, et les instruments de ratification seront échangés à Moscou aussitôt que faire se pourra. Il sera enregistré au secrétariat de la Société des Nations.

Il prendra effet dès l'échange des ratifications et restera en vigueur pendant cinq ans. S'il n'est pas dénoncé par une des hautes parties contractantes avec un préavis d'un an au moins avant l'expiration de cette période, il restera en vigueur sans limitation de durée, chacune des hautes parties contractantes pouvant alors y mettre fin par une déclaration à cet effet, avec préavis d'un an.

En foi de quoi, les plénipotentiaires ont signé le présent traité et y ont apposé leurs sceaux.



MM. POTEMKINE ET LAVAL SIGNENT L'ACCORD



(Ph. Franco-Press.)

## M. Titulesco a rencontré à Paris M. Pierre Laval

Paris, 3 mai. — M. Titulesco, ministre des Affaires étrangères, de Roumanie, est arrivé à 11 h. 35 à la gare de Lyon.

Dès son arrivée il s'est rendu au Quai d'Orsay, où il a eu avec M. Pierre Laval une entrevue qui a duré un peu plus d'une heure.

En quittant le cabinet du ministre des Affaires étrangères, M. Titulesco a déclaré qu'il venait à Paris à titre privé, mais qu'il avait profité de son passage dans la capitale française pour s'entretenir avec M. Pierre Laval des questions intéressant la France, la Roumanie et plus généralement les pays de la Petite-Entente.

M. Titulesco ne cachait d'ailleurs pas qu'il était très satisfait de la conversation qu'il venait d'avoir avec le ministre des Affaires étrangères.

## LA DÉMISSION DU CABINET ESPAGNOL

Madrid, 3 mai. — M. Lerroux, président du Conseil, a apporté à M. Alcaza Zamora, président de la République, la démission définitive de son gouvernement.

## BERTHOLD JAKOB N'A PAS ÉTÉ EXÉCUTÉ

Berlin, 3 mai. — Les milieux allemands autorisés démentent catégoriquement les bruits de l'exécution de Berthold Jakob.

## LES « POUX VOLANTS » VONT SE MULTIPLIER EN ANGLETERRE

Londres, 3 mai. — « Un avion pour l'homme de la rue » : tel est le mot d'ordre de la Ligue aérienne de l'Empire britannique qui fait actuellement un effort considérable pour répandre dans toutes les classes du public anglais le goût des choses de l'air.

Pour mettre l'aviation à la portée de tous la Ligue aérienne va construire sur une grande échelle de petits appareils de 20 chevaux, surnommés « Poux volants », dont l'invention revient à un ingénieur français.

Ces petits appareils ont une vitesse de 120 kilomètres à l'heure, un rayon d'action de 320 kilomètres et sont d'un poids total de 230 kilogrammes.

Pour l'exploitation et la distribution de cet appareil, la Ligue a fondé un club pittoresquement dénommé le « Poux Club ».

## POUR LE JUBILÉ DU ROI GEORGE V



L'ESSAI D'ILLUMINATION DE BUCKINGHAM PALACE, RÉSIDENCE DES SOUVERAINS ANGLAIS A LONDRES. (Mond. Photo-Press.)

## BILLET PARISIEN

### La France approuvée par les amis de la paix

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

Paris, 3 mai (Minuit).

La signature du pacte franco-soviétique a été, en général, bien accueillie par les nations attachées à la paix.

La Petite-Entente s'en félicite tout particulièrement ; la Roumanie, la Yougoslavie et la Tchécoslovaquie y voient le gage d'une ère de sécurité et de tranquillité en Europe. Aussi bien, la Petite-Entente n'a rien négligé pour que les négociations franco-soviétiques aboutissent à la conclusion d'un accord. Depuis longtemps, elle appelait de ses vœux un Locarno de l'Est qui garantirait la paix orientale comme le pacte de Locarno garantit la frontière du Rhin.

Si ce Locarno oriental a dû être signé sans l'Allemagne, la faute n'en est ni à la France, ni à la Russie. Faute d'obtenir l'adhésion du Reich, nous sommes allés de l'avant sans plus attendre. Le pacte signé jeudi est d'ailleurs ouvert à tous et l'Allemagne est toujours libre d'y apporter sa garantie. C'est même en cela que ce traité se distingue radicalement des alliances d'avant la guerre. Le pacte franco-russe n'est pas l'expression d'une rivalité quelconque en Europe, il n'est que la mise en pratique du mécanisme des sanctions prévues contre l'agresseur éventuel par le Covenant.

On constate que les nations qui doivent leur existence à la victoire des Alliés tiennent à ce que cette victoire ne soit pas remise en question. Elles veulent que l'Allemagne sente qu'elle ne peut impunément violer le statut territorial défini par les traités, comme elle en a violé les clauses militaires et financières.

Le pacte franco-russe n'est que la première pierre d'un édifice où la Petite-Entente (la Tchécoslovaquie pour commencer) apportera bientôt sa contribution. Le pacte danubien auquel va travailler la Conférence de Rome, doit compléter cette œuvre, lui donner sa pleine expression.

Ainsi, à l'Est comme au Centre de l'Europe, une série de pactes régionaux consolidera la sécurité des nations. Seuls, les pays ayant des visées belliqueuses peuvent en prendre ombrage.

L'Italie, maintenant gagnée à cette politique de pactes de sécurité, applaudit au pacte franco-russe et y voit un heureux augure pour le pacte danubien. L'Angleterre sent que ce pacte ne peut que bien servir la paix, surtout après les retouches que la France a fait subir au texte primitif et qui tendent toutes à maintenir ce traité dans le cadre de la Société des Nations.

L'Allemagne menaçait la paix. Tous les amis de la paix approuvent la France de parler à cette menace.

## LETTRE DE BRUXELLES

### Les enfants royaux en Hollande

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

BRUXELLES, 3 MAI 1935.

Les Souverains belges viennent de confier à une honorable famille de Hollande, dont le chef est bourgmestre de la localité, les deux petits princes royaux, en vue de leur éducation en langue flamande ou néerlandaise. C'est un geste politique qui ne manquera pas de produire en Hollande une excellente impression.

Depuis la séparation des deux pays, en 1830, la Hollande n'a pas encore tout à fait admis la situation. Sans doute, elle ne considère plus les Belges comme des émeutiers que l'Europe a protégés et arrachés à sa domination. Mais, les rapports entre les deux peuples restent encore guindés. Et les difficultés continuent que la Belgique rencontre dans les bouches de l'Escaut, à Flessingue, dans la mer du Nord et sur la Meuse, sont là pour prouver que les autorités hollandaises en sont encore au point mort de 1830 ou de 1839, pour régler ces délicates questions. Ce qui ne veut pas dire que les rapports entre les deux peuples ne soient pas amicaux ; au contraire. Mais le point névralgique, chaque fois que des conversations officielles s'engagent entre La Haye et Bruxelles, c'est que les Belges situent le débat en 1935, tandis que les Hollandais le placent sur le terrain qui était le leur en 1830.

Le geste de nos souverains leur confiant les jeunes princes de la Maison de Belgique, pour qu'ils apprennent plus à fond une des deux langues nationales belges, ne manquera pas, pensons-nous, de faciliter encore les relations hollando-belges. Les Flamands, de leur côté, sont heureux de voir le soin qu'apporte la famille royale à connaître leur langue.

Enfin et c'est la grande leçon que le Roi et la Reine donnent en l'occurrence, leur exemple fera plus que toutes les lois, pour régler les questions linguistiques.

On a beau légiférer en la matière, si le cœur n'y est pas, le problème n' avance pas d'un pouce. La contrainte ne réussit guère en Belgique, surtout dans le domaine des langues. On ne peut pas plus imposer le flamand aux Wallons que le français aux Flamands. La réalité est que chacune des deux régions belges veut sa langue et qu'il n'est plus au pouvoir de personne de leur interdire ce droit. La question des langues est capitale pour la Belgique. Elle a été envahie par la politique qui a réussi à faire de la législation touffue provoquée par cette question, un élément impopulaire de contrainte.

Par dessus ces divisions malheureuses, le Roi et la Reine placent l'intérêt supérieur de la nation. Ils comprennent que Wallons et Flamands sont également des Belges et que tous les Belges ont le droit d'être compris par ceux qui les administrent et les gouvernent. Les Souverains ne veulent pas que leurs enfants soient en dehors des Wallons et des Flamands. Se devant à tous, tous doivent pouvoir les atteindre et les entendre.

Le Roi donne aujourd'hui l'exemple.

## Pélessier rendait la vie impossible à son amie qui ignore encore qu'elle l'a tué

Rambouillet, 3 mai. — Camille Tharault, l'amie de l'ex-coureur Henri Pélessier, a été inculpée d'omicide volontaire.

La jeune femme est actuellement hospitalisée à Rambouillet, dans un état assez grave, dû à la crise nerveuse qu'elle éprouva et aux violences qu'elle a subies.

Le docteur Detis, qui l'a examinée, a constaté une ecchymose à l'œil droit, un hémotome du cuir chevelu, des petites plaies aux lèvres avec ébranlement d'une dent et de petites ecchymoses aux bras et aux jambes, ce qui semble confirmer qu'elle eut à soutenir une lutte avec Pélessier avant de le tuer.

Aussitôt après le meurtre, Camille Tharault avait manifesté un profond regret. Au cours de la nuit qu'elle passa chez Lacuey, son état de dépression nerveuse empira et on dut lui cacher la vérité. Actuellement encore la meurtrière croit n'avoir que blessé son ami.

Le juge d'instruction ne l'a interrogée que brièvement hier matin ; elle a précisé que bien souvent déjà elle avait eu peur pour sa vie.

Pélessier se montrait jaloux et violent et l'existence à la Jousserie était devenue impossible.

Ces appréciations se trouvent d'ail-

leurs confirmées par les membres de la famille du défunt, notamment par son fils, M. Hiron, qui a assisté au drame, l'ent. 3, rue Claude-Terrasse, un cabinet de chirurgie dentaire.

Il parle en ces termes de la scène tragique :

« J'ai saisi le bras de la meurtrière pour faire dévier son tir. L'un des bras que tira, désordonnée, la jeune femme, passa à quelques centimètres de mon crâne. »

« Enfin, je réussis à m'emparer du revolver. »

« Camille se sauva, tandis que nous nous empressions autour du malheureux Henri. Il avait déjà succombé. »

« Je ne peux pas croire que cette chose affreuse ait été provoquée par la simple irritation qui, un instant auparavant, avait opposé Henri Pélessier et Jeanne Tharault, au sujet de la toilette d'un bébé. Il s'est produit quelque chose que je ne m'explique pas. Henri Pélessier était violent, mais enfin... »

Et M. Hiron se lait, son geste s'achève sa pensée... Quelle disproportion entre la querelle futile entamée autour de la table et le dénouement du drame dans la cuisine de la petite villa...



UNE VUE DE LA MAISON OÙ S'EST DÉROULÉ LE DRAME

## Le Belge Warscotte, qui avait déclaré être l'un des ravisseurs de la petite Nicole Marescot pour soutirer de l'argent de ses parents, a été arrêté à Paris

Paris, 3 mai. — A la suite des déclarations d'un nommé Ghislain, qui s'offrait à donner le nom du personnage qui avait participé à l'enlèvement de la petite Nicole, le 19 avril dernier, les services de la Sûreté nationale et de la Police judiciaire se livrèrent à une enquête pour tenter de découvrir cet inconnu. Or, cette nuit, des inspecteurs de la Police judiciaire, de service boulevard Saint-Germain, arrêtaient, vers 2 heures du matin, à la sortie d'un café, un individu coupable d'infraction à un arrêté d'expulsion. Ils l'emmènèrent à la Police judiciaire, où il fut interrogé ce matin par M. Guillaume, commissaire divisionnaire.

Warscotte avait dénoncé son ex-femme par vengeance

Tout d'abord, l'individu déclara qu'il était le nommé Ghislain, dont on a parlé dans les journaux comme pouvant donner des renseignements sur l'enlèvement de la petite Nicole, et il dit ensuite qu'il avait monté cette histoire de toutes pièces pour soutirer de l'argent à la famille Marescot et au détective Rochat, et qu'il avait accusé son ex-femme pour se venger.

Cet individu, qui a subi quatre condamnations pour délits divers en Belgique, a déclaré se nommer Ernest-Adelin Ghislain Warscotte, né le 16 novembre 1908, à Wiemes, et ayant demeuré 52, rue de Philippeville, à Dinant.

Sur Warscotte, qui avait été fouillé à son arrivée à la police judiciaire, on a trouvé la copie d'une lettre datée du 2 mai, sur papier à en-tête de l'Hôtel Rivoli, à La Fenne, et qui avait été envoyée à la famille Marescot. Il ajouta que cette lettre était fautive et qu'il l'avait établie pour soutirer de l'argent à la famille Marescot, mais qu'il n'était pour rien dans l'enlèvement de la petite Nicole.

De Bruxelles à Bâle, en passant par Anvers, Liège, Nancy...

Puis Warscotte a donné au commissaire des détails sur son emploi du temps depuis le vendredi 19 avril, jour de la disparition. Ce jour-là il se trouvait à Bruxelles, et il s'est présenté le soir même au bureau de placement, 14, avenue Albert-1<sup>er</sup>, à Knocke-le-Zoute, près de la frontière hollandaise, pour trouver du travail. Le samedi 20, il trouvait une place de valet de chambre chez M<sup>me</sup> Verstraeten, demeurant 18, rue Elisabeth, à Knocke-le-Zoute. Le 22, dans l'après-midi, quittait sa place sans prévenir sa patronne, en dérobant 600 fr. deux bracelets et un parterre.

Puis, il se rendit chez les époux Crucke, 16, rue des Grainiers et, le soir, il partait pour Anvers. Puis le 23, il se

rendait à Bruxelles et à Liège, où il se présentait dans une aciérie située 5, rue Duffet, pour y voir une employée de cette usine, M<sup>me</sup> Dubois.

Ne la trouvant pas à son travail, il se rendit chez les parents de M<sup>me</sup> Dubois, 122, rue Robertmont et, le soir, il partait pour Clairvaux (Luxembourg), où il logeait dans un hôtel-pâtisserie, rue de l'Abbaye. Puis, le 25, il quittait le Luxembourg pour Metz et Nancy. Dans cette ville, il engagea sa montre au Crédit municipal pour avoir quelque argent et il logea dans un hôtel qu'il n'a pu désigner.

Le détective Rochat avait rendu à Warscotte une somme de 400 francs

Enfin, le 26 avril, il quittait Nancy

## La petite-fille de Rockefeller infirmière



Miss MARY-ANNE PRINCE, travaille actuellement comme infirmière chez un médecin de New-York. Elle n'est pas particulièrement intéressée par les journaux et elle n'était la petite-fille de John Rockefeller, d'un des plus célèbres financiers de l'Amérique.

Puis, il se rendit chez les époux Crucke, 16, rue des Grainiers et, le soir, il partait pour Anvers. Puis le 23, il se

## L'INAUGURATION DU PAVILLON DE LA SUÈDE A L'EXPOSITION DE BRUXELLES



(Ph. Keystone.)

Le prince Charles de Suède, père de la reine Astrid, est venu à Bruxelles inaugurer le pavillon de la Suède à l'Exposition internationale.

Voici la Reine Astrid et le Prince Charles à leur arrivée.

## LES NOUVEAUX TANKS RAPIDES FRANÇAIS



Des nouveaux tanks rapides sont actuellement essayés par l'armée française. Beaucoup plus légers que les anciens, ils sont capables d'atteindre des vitesses assez élevées.

Voici un des nouveaux chars sur la route.